

SEANCE DU 06 MARS 2023

ELUS	EN EXERCICE	PRESENTS
15	14	10

L'an deux mille vingt-trois le 06 mars, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur GAILLOT Philippe, Maire

LISTE DES PRESENTS :

GAILLOT Philippe
IMMER Alain
SIVEC Jean
DEBAILLEUL Delphine

OGER Isabelle
REUTER Olivier
THILL Céline
VIEIRA Christophe

VALANCE Bénédicte
WALLERICH Alain

LISTE DES ABSENTS EXCUSES :

GUINDT Philippe
MENEHIN Gaël

donne pouvoir à M. VIEIRA Christophe
donne pouvoir à M. GAILLOT Philippe

LISTE DES ABSENTS NON EXCUSES :

BRUN Jérôme
PEREIRA Julien

Madame Delphine DEBAILLEUL est désignée pour remplir la fonction de Secrétaire de séance.

Objet : 2023 – 699 Acquisition d'un broyeur de végétaux

Monsieur le Maire propose, dans le cadre d'une meilleure gestion des biodéchets, l'acquisition d'un broyeur végétal, afin de réduire au maximum les déchets végétaux et les gérer différemment.

Le broyage sur la commune permettra de ne plus transférer ces déchets en centre communautaire, de les valoriser dans la commune. Les sapins de Noël notamment, pourront être collectés et valorisés sur la commune en copeaux au lieu d'être conduits par chacun en déchetterie.

Les copeaux pourront être utilisés pour les espaces arborés et fleuris de la commune et les excédents proposés aux habitants.

Considérant que

- le Département de la Moselle souhaite accompagner et encourager les communes de moins de 2 000 habitants dans la mise en œuvre de **PROJETS ENVIRONNEMENTAUX** qui s'inscrivent dans une démarche de transition énergétique et écologique dans un ou plusieurs domaines.
- qu'un financement du département est dédié aux projets dont **le montant global n'excède pas 10 000 € HT avec un taux d'aide plafonné à 50%**, selon des conditions d'éligibilité.

Monsieur le maire présente un premier devis de broyeur de la société SAS Boileau 57580 Baudrecourt pour un montant de 2 700 € TTC (2 250€ HT)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Autorise** Monsieur le Maire à demander d'autres devis et à retenir un devis dont le montant maximum sera à hauteur de 2 250€ HT,
- **Charge** Monsieur le Maire à remplir tous les documents nécessaires à une demande de subvention auprès du département de la Moselle, suivant le plan de financement suivant : 50% à la charge de la commune soit 1 125€ HT et 50% par subvention du département de la Moselle soit 1 125€ HT.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour copie conforme.

Beyren-lès-Sierck, le 11 mars 2023

Le Maire :

Philippe GAILLOT

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été publié sur le site internet de la mairie le 11/03/2023
Le Maire,